
CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 décembre 2008 à 20 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice VALETTE, Maire.

L'ensemble des conseillers municipaux était présent à l'exception de Monsieur Jean LEVEQUE (pouvoir à Adel BOUAKLINE)

Monsieur Christian BRUNEAUD a été élu secrétaire de séance.



Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RIGAUD et Mme COURTET représentant l'A.I.D.E.C qui font une présentation de leur association et des buts qu'elle poursuit.

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur VALETTE soumet le précédent compte rendu au vote des conseillers. Il est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture des questions diverses qu'il a reçues et qui seront évoquées au cours de la séance.

L'ordre du jour suivant a été discuté :

1 - FINANCES

TARIFS 2009

Monsieur POTTIER, adjoint chargé des finances, présente les propositions de tarifs qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2009

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année 2009 tels qu'ils figurent en annexe.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur POTTIER détaille d'une part les modifications budgétaires qui sont à prendre en compte pour le paiement des factures se rapportant à l'exercice 2008 pour le fonctionnement (décision modificative n°4)

D'autre part, à la suite de la demande de la trésorerie, une inscription en dépenses et en recettes doit être faite pour la régularisation d'un emprunt qui a été transformé en subvention par le Conseil Général (décision modificative n°5)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux modifications suivantes dans le budget de la commune,

DM N°4

FONCTIONNEMENT		Dépenses
CHARGES A CARACTERE GENERAL chapitre O11		102 000
DETAIL	Electricité	40 000
	combustibles	17000
	éclairage public	32000
	documentation générale	1200
	Services extérieurs	5700
	Fournitures	6100
DEPENSES IMPREVUES chapitre O22		-102 000

DM N°5

INVESTISSEMENT		DEPENSES
EMPRUNT	article 16873/01	7930
		RECETTES
SUBVENTION	article 1323/01	7930

AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES CREDITS INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2009, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Ecoles publiques d'AUXERRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, décide de donner un avis favorable à la signature de la convention pour une participation forfaitaire de 81.61 € par élève demandée par la commune d'Auxerre pour les frais de fonctionnement des écoles du premier degré pour l'année 2007/2008 .

La commune d'Auxerre a accueilli 2 enfants de St Georges dans ses écoles

A titre de réciprocité, le Conseil municipal demande à la ville d'Auxerre de signer une convention identique pour les 22 enfants d'Auxerre fréquentant les écoles de St Georges sur la même base forfaitaire

Ecoles Privées d'AUXERRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les demandes des deux écoles privées d'AUXERRE à savoir l'école Ste Marie et l'école Ste Thérèse, pour que la commune de St Georges participe comme les années précédentes aux frais de fonctionnement de leurs établissements qui ont un contrat d'association avec l'Etat.

Le Conseil municipal décide par 22 voix pour et une abstention (JM CHENILLOT) de fixer la participation de St Georges à la somme de 4500 € au titre de l'année scolaire 2008/2009

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger la validité du régime indemnitaire 2008 pour le premier trimestre 2009 dans l'attente du vote du budget primitif 2009

ABATTEMENT SUR LA TAXE HABITATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur le Maire présente la possibilité depuis cette année d'instaurer un abattement sur la taxe d'habitation au profit des personnes handicapées ou invalides. Cet abattement représente 10% de la valeur locative moyenne de la commune et s'applique aux personnes qui en font la demande et qui justifient de leur qualité.

Il fait état du peu d'information sur le coût pour la collectivité puisqu'il n'a pas connaissance du nombre de bénéficiaires potentiels et des modalités de mise en place.

Monsieur DUCROUX a fait une demande similaire pour la mise en place d'un abattement sur la taxe foncière au profit des personnes qui vivent en maison de retraite et qui conservent leur habitation dans la commune. Il n'est pas en mesure de fournir de plus amples renseignements sur ce dossier.

Monsieur le Maire demande un vote à bulletin secret sur le seul point de l'abattement pour les personnes handicapées.

La mise en place de cet abatement est décidé par 22 voix pour, une voix contre et un nul.

2 - CONVENTION DECHETS VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de signer avec la communauté une convention pour le ramassage des déchets verts. Ce service est en effet de la compétence exclusive de la CA mais celle-ci peut conclure une convention descendante avec la commune qui continuerait d'assurer ce ramassage. Cette convention doit obtenir l'accord du Bureau puis celui du Conseil communautaire. Le dossier est en cours.

Monsieur DUCROUX demande ce qui va se passer si l'avis de la CA est négatif. Devrons-nous renoncer à l'exécution du service de ramassage des déchets verts ? Rien ne dit pour l'instant que la réponse sera négative et il sera temps de prendre une décision quand nous serons avisés du refus de la communauté.

3 ADHESION à E-BOURGOGNE

Après l'exposé de Monsieur le maire sur les rapports entretenus par la commune avec le GIP E-Bourgogne dans la gestion des marchés publics et sur l'intérêt qu'il y aurait, face à l'échéance de 2010, de souscrire une nouvelle adhésion pour 2008. Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au GIP e-Bourgogne pour l'année 2008 et d'examiner à nouveau l'éventualité d'une adhésion en 2009.

4 - DESIGNATION DE NOMS DE RUES

Le Maire propose 5 séries de deux noms pour les rues situées dans le lotissement qui se termine rue de la Tour. Ces groupes de noms sont les suivants :

- 1- Allée du bois de la Tour et Allée du bois de Celle
- 2- Allée des chênes et allée du Château de la Tour
- 3- Allée de la sablière et Allée de la source
- 4- Allée Little Aston et Allée Diez
- 5- Allée du Donjon et Allée des remparts

Le conseil se prononce à main levée :

Solution 1 : 6 voix

Solution 2 : aucune

Solution 3 : 7 voix

Solution 4 : 8 voix

Solution 5 : 2 voix

Le Conseil Municipal décide à la majorité de dénommer les allées qui vont desservir le lotissement qui se situe sur la rue de la Tour de la façon suivante :

Allée de Little Aston et Allée de Diez
--

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUCROUX se plaint d'apprendre par INTERCOM les informations intéressant St Georges comme le ramassage du tri sélectif qui n'aura pas lieu pendant trois semaines. Sachant que Monsieur VALETTE est vice-président de la CA, il aurait du lui être facile de négocier des dates plus rapprochées. Monsieur GIRARD demande que ce ramassage soit fait dès le 26 décembre par les services municipaux. Cette solution n'est pas envisageable car le service n'est pas de la compétence de la Mairie et le véhicule n'est pas aux normes.

Monsieur CASSAN demande au Maire de se rapprocher de la communauté pour faire remonter les informations.

Monsieur GIRARD demande pourquoi certains conseillers d'autres communes avaient des informations que les conseillers baulchois n'avaient pas. Il rappelle au Maire qu'il n'a pas seul la

décision et que les habitants devront se prononcer sur le passage en communauté d'agglomération. Lui-même a peur que la ville d'Auxerre « bouffe » tout le monde.

Monsieur VALETTE précise que pour le moment nous avons les compétences de la communauté de commune, les règles de décisions sont claires et la phase la plus importante du dossier est celle de la définition des projets.

Monsieur CHARTON demande comment seront consultés les baulchois. Monsieur VALETTE réaffirme sa volonté de tenir un engagement pris dans la campagne électorale. Il y aura sans doute une réunion plénière mais les modalités seront vues en Conseil .

Madame GENET demande à connaître le calendrier des prochaines réunions et aimerait savoir où en est le projet de règlement de fonctionnement du Conseil. Monsieur VALETTE donne lecture d'un projet de calendrier qui sera envoyé à tous une fois finalisé et précise que le règlement sera vu ultérieurement

Monsieur DUCROUX demande qu'à chaque réunion, il soit fait un compte-rendu des réunions de commissions qui ont eu lieu entre deux séances.

Monsieur BLANQUART fait remarquer que l'agencement de l'accueil de la Mairie est tout à fait contraire à la confidentialité que l'on pourrait en attendre. Messieurs VALETTE et BONNOT répondent que le réaménagement complet du secrétariat est à l'étude depuis un certain temps mais que cela n'est pas simple. Monsieur le Maire précise qu'il est admiratif sur la qualité du travail fourni par les secrétaires qui malgré le bruit ambiant et le dérangement fréquent ne font que très peu d'erreurs.

Monsieur CHARTON donne lecture d'une lettre d'un de ses voisins au sujet de la circulation.

Monsieur VALETTE répond que les baulchois vont être consultés quartier par quartier pour entendre les solutions qu'ils peuvent proposer pour améliorer la circulation et la sécurité.

Monsieur BONNOT informe le Conseil que les 26 et 27 janvier, entre 19 h et 22 h, 4 réunions se tiendront dans ce but.

6 - INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire donne les chiffres de la population émanant de l'INSEE à la suite du recensement de 2007 : Il y aura 3358 baulchois au 1^{er} janvier 2009

Nadine OLBINSKI annonce les prochaines dates retenues par la commission animation :

Le 25 février : carnaval

Le 14 mars : Repas dansant

Le dernier dimanche d'avril : Vide grenier

Elle rappelle que le repas des anciens aura lieu le samedi 31 janvier et le dimanche 1^{er} février.

Elle fait appel aux conseillers pour assurer le service à cette occasion. Elle a besoin de bénévoles pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

Monsieur DUCROUX rappelle au Maire qu'il a oublié une information parue dans INTERCOM, la date retenue pour les vœux du Maire. Monsieur VALETTE lui précise que les conseillers recevront une invitation personnellement pour le jeudi 8 janvier à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Secrétaire de Séance

Fait à ST GEORGES le 18 décembre 2008

Le Maire

C.BRUNEAUD

M.VALETTE